

# Conditions générales

## PromoPost

### 1 Champ d'application

L'offre de prestations de la Poste pour le transport des envois PromoPost des clientes et des clients (ci-après le client) est régie par les présentes conditions générales (CG), les conditions générales «Prestations du service postal» et la brochure PromoPost dans leur version en vigueur.

### 2 Offre de prestations

La Poste se charge de l'acheminement des envois PromoPost (envois sans adresse) et de leur distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres et des compartiments annexes des immeubles habités à l'année en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Poste est en droit de confier la fourniture des prestations PromoPost à des tiers.

### 3 Etendue des prestations

Ces envois ne sont en principe distribués que dans les boîtes aux lettres et les compartiments annexes qui ne sont pas munis d'un autocollant «Non merci! Pas d'imprimés publicitaires dans cette boîte» ou d'une autre inscription similaire. Les envois officiels ou d'intérêt public peuvent être distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres et des compartiments annexes si le client le souhaite.

### 4 Envois exclus

La Poste peut exclure du transport les envois qui:

- ont un caractère pornographique ou sont de toute autre manière choquants,
- ont un caractère calomnieux ou attentatoire à l'honneur,
- sont de toute autre manière contraire au droit en vigueur ou aux intérêts de la Poste.

### 5 Devoir de diligence

Le client doit respecter les dispositions légales et les instructions de la Poste. La Poste n'est pas tenue de vérifier si les envois qui lui sont remis violent les dispositions légales en vigueur ni s'ils peuvent être distribués dans la Principauté de Liechtenstein. Le client répond intégralement envers la Poste de tout dommage qui résulte de la violation de son devoir de diligence. La Poste est en droit de communiquer l'identité de l'expéditeur à des tiers.

### 6 Refus

La Poste peut refuser de prendre en charge des envois sans indication de motif. Les frais occasionnés par un refus sont supportés par le client.

### 7 Lieu et conditions de dépôt

Le client est tenu de confectionner ses envois conformément aux dispositions figurant dans la brochure et de les remettre à la Poste à temps pour le transport.

### 8 Facturation

Les indications fournies par le client dans le tool PromoPost servent de base à la facturation; confirmées par le client, elles sont enregistrées automatiquement dans le système de facturation.

### 9 Non-responsabilité

En cas d'inexécution ou d'exécution partielle du mandat relatif à la distribution d'envois PromoPost, la responsabilité de la Poste est expressément exclue. Il en va de même en ce qui concerne les dommages et le manque à gagner qui pourrait en résulter.

### 10 Mandats importants

Les mandats importants doivent être enregistrés dans le tool PromoPost au moins trois jours ouvrables (lundi à vendredi) avant le jour de dépôt.

### 11 Prestations complémentaires

Toutes les prestations complémentaires dépassant le cadre prévu par l'offre de prestations de la Poste doivent faire l'objet d'une convention écrite signée préalablement par les deux parties.

### 12 Moment de la distribution

Si les envois ont été annoncés suffisamment tôt dans le tool PromoPost et s'ils ont été déposés à temps, leur distribution intervient dans le cadre de l'offre de prestations de la Poste. Les situations de surcharge exceptionnelle dans le service postal, les pannes des installations d'exploitation et les cas de force majeure demeurent réservés dans tous les cas.

© La Poste Suisse, janvier 2011